

# Noisseville

## Les dernières délibérations des élus

Le Républicain Lorrain - 25 oct. 2023

Le conseil municipal de Noisseville s'est réuni sous la présidence de Geoffrey Schutz, maire.

**Demande de subvention.** La commune a déposé une demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de l'Eurométropole concernant l'achat et l'installation d'un radar pédagogique. Le montant à charge est de 2 377 €, le montant du fonds de concours est de 1 189 €, le reste à charge net de la commune est de 1 188 €. Après avoir examiné la proposition, le conseil approuve cet achat.

**Recensement de la population.** Le maire informe les élus de la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs pour le recensement durant le 1er semestre 2024. Les élus décident de fixer le montant brut des indemnités forfaitaires à 750 € par agent recenseur et à 25 € par séance de formation.

**Adhésion de Lorry-Mardigny.** Suite à l'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny, la CLECT de l'Eurométropole a rendu le rapport définitif évaluant les charges transférées de la commune. Le conseil a approuvé le rapport.

**Renouvellement du bail de chasse, lot communal.** Maurice Collin, actuel adjudicataire du lot sollicite le renouvellement de gré à gré. Après discussion, les élus ont abondé dans ce sens. Le prix de la location a été fixé à 400 € par an.